

**Objet : ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE**



Comptes rendus

Réunion : Assemblée Générale

Date : le 23 novembre 2010

Horaire : de 20h30 à 21h30

Lieu : Raison de l'association

Personnes présentes :

*M. LEBRETON Hervé, le Président de l'association
Mme LEBRETON Priscilla, la Secrétaire de l'association
Mlle INFANTI Maud, la Trésorière de l'association*

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2010**

La séance a débuté à 20h30 et s'est achevée à 21h30

Membres présents :

M. Lebreton Hervé, président
M^{elle} Infanti Maud, trésorière
Mme Lebreton Priscilla, secrétaire

Ordre du jour :

Bilan moral
Bilan financier
Règlement intérieur
Améliorations à apporter
Actions futures
Réélection du bureau

Objectif :

Après la deuxième année d'existence de l'association,
son assemblée générale a pour but de :
faire le point sur les actions engagées,
préciser le fonctionnement de l'association
et définir les actions futures.

PARTIE A : STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Après lecture des statuts et du règlement intérieur, il n'apparaît pas nécessaire d'apporter de modifications pour le moment.

Décision prise à l'unanimité :

1. Les statuts de l'association sont inchangés.
2. Le règlement intérieur mis en place l'année précédente est reconduit.
3. A la fin de l'Assemblée Générale, les membres du bureau se représentent et sont réélus.

PARTIE B : BILAN FINANCIER

Le bilan est établi de la création de l'association à la date du 23 novembre 2010

	PRODUITS		CHARGES
Année 2009 (entre AG)	290,00 €		157,84 €
Bilan au 12/11/09	132,16 €		
Année 2010 (entre les AG)	205,00 €		263,37 €
<i>Adhésions</i>	<i>135,00 €</i>	<i>Frais de postage</i>	<i>115,68 €</i>
<i>Dons</i>	<i>70,00 €</i>	<i>Boîte postale</i>	<i>70,56 €</i>
		<i>Hébergement internet</i>	<i>64,50 €</i>
		<i>Frais de compte</i>	<i>12,63 €</i>
BILAN AU 23/11/10	73,79 €		

Les charges incompressibles de l'association sont les frais pour la boîte postale et l'hébergement du site Internet. Elles s'élèvent à environ 135 €. Les autres charges restent les frais de reproduction et d'expédition des courriers.

Rq : Certains frais ont été gracieusement pris en charge par certains membres de l'association (photocopies, envois...)

PARTIE C : MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association compte 32 membres :

3 membres fondateurs, 0 membre actif et 29 membres bienfaiteurs.

La page Facebook de l'association compte 43 fans

Décisions prises à l'unanimité :

1. La cotisation de tous les membres reste à 5 €.
2. L'information des adhérents se fera si possible par courriers électroniques ou par l'actualisation d'informations en ligne sur : "<http://www.pour-une-democratie-directe.fr>".
3. L'adhésion se fait à réception du paiement.
4. L'association, n'ayant pas averti au préalable tous les membres de la fin proche ou effective de leur adhésion, en tiendra compte lors des prochains renouvellements. Cependant, elle devra y porter un effort particulier afin que ce problème ne perdure pas.
5. N'ayant pas encore établi de liste de membres actifs, cet objectif reste une priorité pour l'année à venir.

Remarque : Le fait d'adhérer à une association semblant être un frein pour certains, ils peuvent maintenant, s'ils ont un compte Facebook, de devenir fan de l'association.

PARTIE E : ACTIONS ACTUELLES

L'action principale reste l'information et la demande de vote à l'Assemblée nationale au sujet de la pension des parlementaires. A ce titre, le président de l'association n'ayant toujours pas sa pétition (qui demandait un vote sur « "l'alignement des régimes spéciaux des députés et sénateurs sur le régime général" ») inscrite au rôle général, l'association s'efforcera de faire respecter le règlement de l'Assemblée nationale sur ce point.

Un grand temps fort de cette années fût « l'explosion » du site, suite à la diffusion de la vidéo sur le rejet de l'amendement 249. En effet, le site a connu une affluence record : 10 300 visites uniques sur le seul billet : « Rejet de l'amendement 249 ». En tout, depuis sa mise en ligne en février de cette année, 15 355 internautes uniques ont consulté 36 000 pages...

Décisions prises à l'unanimité :

1. Les pétitions demandant de vote sur « "l'alignement des régimes spéciaux des députés et sénateurs sur le régime général" » seront soutenues jusqu'au bout de la procédure.
2. La communication des courriers via le mail de l'association seront encouragées dans les cas où un courrier papier ne semble rien apporter en plus.
3. Le site devient incontestablement un point important de l'association qui s'efforcera de le faire vivre au mieux.

PARTIE F : ACTIONS FUTURES

Notre action a démontré que les citoyens ont la possibilité de faire vivre la démocratie. Nous nous efforcerons donc de poursuivre dans ce sens, en montrant que même les causes qui semblent immuables peuvent évoluer, à force d'informations, d'explications...

Décisions prises à l'unanimité :

1. Le site internet doit continuer de permettre à chaque citoyen de s'exprimer, pourvu que ses propos soient respectueux de la bienséance et de la loi.
2. Les membres de l'association doivent être informés ou pouvoir se tenir informés des actions et choix faits par l'association.
3. L'association doit s'efforcer de trouver des membres actifs qui apporteront de nouvelles idées et sensibilités.
4. La pratique dite de la réserve parlementaire semblant susciter de vives interrogations, l'association portera une action toute particulière à ces subventions en tentant d'apporter des réponses aux questions : Qui ? Combien ? A qui ?

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale est approuvé par les membres présents.

M. LEBRETON Hervé, Le président.
Mme LEBRETON Priscilla, La secrétaire.
Mlle INFANTI Maud, La trésorière.